

Strasbourg, le 9 décembre 2010
[tpvs05frev_2010.doc]

T-PVS (2010) 5 révisé

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

30^e réunion
Strasbourg, 6-9 décembre 2010

Convention de Berne
Programme d'activités pour 2011

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel

Projet de programme d'activités et de budget de la Convention de Berne pour l'année 2011

Descriptif des activités

1. Suivi de l'application juridique de la Convention

Objectifs à long terme

Harmoniser les législations des Parties contractantes sur la conservation de la biodiversité et veiller à ce que les obligations prévues par la Convention de Berne soient transposées dans des textes législatifs nationaux et respectées. Suivre la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention.

Objectifs à moyen terme

Suivre la jurisprudence relative à la Convention, avancer des propositions dès lors que l'application de la Convention se heurte à des obstacles juridiques, surveiller le respect des obligations, aider les nouvelles Parties contractantes à adapter leur législation à la Convention.

Objectifs à court terme

Examiner la nouvelle législation des Parties contractantes en matière de conservation de la nature. Elaborer des rapports sur la mise en œuvre de la Convention dans un ou deux Etats; suivre la mise en œuvre des recommandations adressées à certains Etats; vérifier les rapports biennaux pour détecter un éventuel recours abusif à l'article 9 de la Convention, afin d'aider les nouvelles Parties contractantes à adapter leur législation aux dispositions de la Convention.

Financement

Conseil de l'Europe et contributions volontaires.

Intérêt politique

L'harmonisation de la législation sur la biodiversité en Europe est une étape nécessaire de la mise en œuvre de la Convention de Berne. Pour les Etats du Caucase et certains Etats de l'Europe du Sud-est qui ont adhéré récemment à la Convention, le respect des obligations prévues par la Convention permet de "moderniser" leur législation relative à la conservation de la nature conformément aux "normes européennes" pertinentes.

2. Conservation des habitats naturels

Objectifs à long terme

Conservation des habitats naturels et application de l'article 4 de la Convention, ainsi que des Résolutions (89)1, (96)3, (96)4, (98)5 et (98)6 et des Recommandations (89)14, (89)15 et (89)16 du Comité permanent.

Objectif à moyen terme

Mise en place du réseau Emerald de zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) en Europe et développement du Réseau écologique paneuropéen.

Objectifs à court terme

Après avoir mené à bien 32 projets pilotes entre 1999 et 2010, la Convention concentre ses efforts sur l'assistance aux Parties contractantes dans la poursuite de la mise en place du Réseau Emerald afin de l'achever en 2020, conformément aux dispositions de la "Déclaration de Berne sur la sauvegarde et l'utilisation durable de la diversité biologique en Europe". En 2011, elle s'occupera spécialement de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Belarus, de la Géorgie, de la Moldova, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine (qui font l'objet d'un projet régional commun financé par l'Union européenne), ainsi que de l'évaluation scientifique des données communiquées par les Parties contractantes, en vue de leur future présentation au Comité permanent pour analyse et adoption éventuelle. La coordination avec l'UE et l'Agence européenne pour l'environnement continuera à se

concentrer sur l'harmonisation des réseaux Natura 2000 et Emeraude afin de renforcer le futur Réseau écologique paneuropéen.

Financement

Conseil de l'Europe et contributions volontaires. Un projet régional commun financé par l'Union européenne.

Méthodes

Evaluation de projets en cours; réunions techniques au niveau national/régional; groupes d'experts et/ou consultants.

Ainsi que le prévoit la Résolution (98)5, cette action est menée en coopération avec l'Union européenne. Cette dernière s'occupe des sites qui se trouvent dans les Etats membres de l'Union européenne, et le Conseil de l'Europe est chargé de la mise en place du Réseau Emeraude en dehors de l'UE. L'Agence européenne pour l'environnement est un partenaire commun aux deux organisations pour l'évaluation scientifique des données.

Intérêt politique

Les zones protégées sont généralement reconnues comme une contribution vitale à la sauvegarde des ressources naturelles et culturelles du monde. Dans les Etats candidats à l'adhésion à l'Union européenne, la mise en place du réseau Emeraude est largement perçue comme un exercice d'adaptation de leurs réseaux de zones protégées aux exigences de l'Union européenne. Pour les pays non membres de l'Union, le Réseau Emeraude permet d'établir un système homogène de zones protégées à l'échelle régionale, et de contribuer à la mise en place du Réseau écologique paneuropéen.

Diplôme européen des Zones protégées

Objectifs à long terme

Récompenser et encourager, par le Diplôme européen des espaces protégés, la préservation d'espaces et de paysages naturels et semi-naturels qui revêtent une importance particulière, à l'échelle européenne, pour la sauvegarde de la diversité biologique, géologique ou paysagère et qui sont gérés de manière exemplaire. Recenser un ensemble de zones pouvant servir de référence en matière de conservation du patrimoine et de promotion de modèles de développement durable.

Objectifs à moyen terme

Contrôler régulièrement les zones diplômées, notamment sur le plan de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'octroi ou du renouvellement du Diplôme européen. Organiser, tous les cinq ou dix ans, une nouvelle visite sur les lieux par un expert indépendant, qui sera principalement chargé de vérifier que les conditions imposées lors de l'octroi ou du renouvellement du Diplôme sont toujours remplies et qui devra produire un nouveau rapport d'expertise sur les progrès réalisés ou les détériorations pouvant affecter la zone.

Objectifs à court terme

Examiner les candidatures au Diplôme européen présentées par les gouvernements des Etats membres et soumises à un groupe de spécialistes. Etudier les rapports adressés annuellement au Secrétariat par les gestionnaires des zones diplômées, dans lesquels ils font état des changements survenus sur place. Organiser un séminaire à l'intention des gestionnaires des zones diplômées afin d'échanger des expériences, en étudiant autant les bonnes que les mauvaises pratiques en matière de protection et de gestion des zones diplômées.

Financement

Conseil de l'Europe et contributions volontaires.

Méthodes

Groupe de spécialistes. Evaluations d'experts. Rapports annuels. Résolutions présentées au Comité des Ministres concernant l'octroi et le renouvellement (ou non) du Diplôme.

Intérêt politique

Le Diplôme européen des espaces protégés est une distinction internationale prestigieuse attribuée à des espaces bénéficiant d'un régime de protection adéquat. Ces zones représentent un échantillonnage complet de l'extraordinaire variété du patrimoine naturel et culturel européen et leur reconnaissance incite les pays concernés à poursuivre leurs efforts de la conservation de la nature, tout en offrant la possibilité concrète, pour les gestionnaires, d'échanger des avis et des expériences.

3. Suivi des espèces et incitation à la conservation*Objectifs à long terme*

Inscrire le statut des espèces protégées dans les annexes de la Convention et recenser les populations à risque en vue d'inverser les tendances négatives. Proposer des normes communes de gestion par des plans d'action. Suivre l'application des articles 5, 6, 7 et 8 de la Convention. Mettre en œuvre les nombreuses recommandations du Comité permanent sur la protection des espèces.

Objectifs à moyen terme

Elaboration des plans d'action en faveur des espèces menacées et suivi de leur application, mise au point de stratégies pour la protection de certains groupes d'espèces, établissement de listes rouges, identification des menaces pour la diversité biologique dans différents écosystèmes, prévention des ravages des espèces exotiques envahissantes. Inventaire et promotion des actions de conservation menées dans les "points chauds" de la biodiversité.

Objectifs à court terme

Mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD COP-10). Mise en œuvre de la Stratégie européenne de conservation des plantes; suivi de l'application par les Etats des plans d'action relatifs aux oiseaux et aux grands carnivores, à la protection des oiseaux contre les parcs d'éoliennes, les lignes électriques et les mises à mort illégales; élaboration et mise en œuvre de plans d'action concernant les amphibiens et reptiles menacés; mise en œuvre de la Stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes; mise en œuvre de la Stratégie européenne de conservation des invertébrés, mise en œuvre des Orientations sur la diversité biologique et le changement climatique.

Financement

Conseil de l'Europe, contributions volontaires et budgets des organisations partenaires.

Méthodes

Groupes de travail, ateliers, études.

Cette activité sera, pour une large part, menée en coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement et en collaboration avec des partenaires connaissant bien les groupes d'espèces concernés (secrétariats des accords au titre de la Convention de Bonn et de la Convention de Barcelone, de la Commission européenne, de l'OEPP, de l'UICN, de l'Initiative pour les grands carnivores en Europe, de l'Initiative pour les grands herbivores, de BirdLife, de la Societas Europea Herpetologica, de Planta Europa, de la Cartographie des invertébrés européens, etc.).

Intérêt politique

Cet ensemble d'activités permet d'adopter une approche volontariste à l'égard de la conservation des espèces et d'appliquer les articles 5, 6 et 7 de la Convention, tout en contribuant à la mise en œuvre, au niveau européen, de nombreuses obligations prévues par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992). Cette action est, en outre, nécessaire au niveau européen pour harmoniser la collecte des données et pour mettre au point une démarche commune en matière de conservation des espèces.

4. Conservation de la biodiversité et politiques sectorielles

Objectifs à long terme

Préservation des espèces sauvages et du milieu naturel dans les écosystèmes marins côtiers, dans les systèmes agricoles et dans les habitats agricoles et forestiers semi-naturels de grande valeur. Application de la Recommandation (91) 25 du Comité permanent. Mise en œuvre des obligations de l'article 2 et des obligations correspondantes de la Convention sur la diversité biologique. L'intégration de considérations sur la diversité biologique dans les politiques sectorielles est une activité permanente importante car la réussite de la conservation de la diversité biologique dépend pour une large part de la manière dont elle est intégrée à d'autres politiques.

Objectifs à moyen terme

Identification des processus affectant la diversité biologique naturelle et des espèces et des types d'habitats menacés par l'intensification ou la négligence. Mise en place de modèles de surveillance des modifications de la vie sauvage en dehors des zones protégées. Préparation de réunions de la Convention sur la diversité biologique et de son organe technique. Analyse des effets sur la biodiversité d'autres politiques sectorielles (énergie, transports, agriculture, sylviculture, chasse, etc.).

Objectifs à court terme

Identification des principales menaces et proposition d'une stratégie de surveillance de la vie sauvage en dehors des zones protégées ou des zones de grande valeur biologique. Examen des effets des centrales éoliennes sur la biodiversité. Mise en œuvre de la Charte européenne sur la pêche et la biodiversité (2010) et de la Charte européenne sur la chasse et la biodiversité (2007), et sensibilisation à ces deux instruments.

Financement

Conseil de l'Europe et contributions volontaires.

Méthodes

Consultants/Groupes d'experts.

Intérêt politique

La surexploitation des ressources marines, l'urbanisation et la dégradation des zones côtières ainsi que la transformation rapide des méthodes d'agriculture, de sylviculture et d'élevage ont de graves répercussions sur la vie sauvage et sur le milieu naturel. Le public s'inquiète de la modification des paysages et de la diminution de la diversité biologique. Ce souci est également l'une des grandes priorités de la Convention sur la diversité biologique.

5. Suivi des sites et des populations à risques et des situations d'urgence

Objectifs à long terme

Suivi de la mise en œuvre des obligations de la Convention par les Parties (examen d'affaires et ouverture éventuelle de dossiers).

Pour les situations d'urgence: création d'un groupe spécial d'experts qui puisse agir rapidement en cas d'atteinte grave à l'environnement provoquée par une catastrophe, un accident ou un conflit.

Objectifs à moyen terme

Suivi des dossiers déjà ouverts et étude de l'effet positif de la Convention sur la manière dont ils ont été réglés.

Pour les situations d'urgence: identification d'experts compétents dans différents secteurs de l'environnement en relation avec les questions traitées dans la Convention de Berne.

Objectifs à court terme

Evaluation du système de dossiers et propositions d'améliorations afin de prendre en compte les cas qui requièrent une action de "médiation" mais qui ne sont pas nécessairement liés à une violation potentielle de la Convention.

Pour les situations d'urgence: prendre contact avec des experts et bailleurs de fonds potentiels.

Financement

Conseil de l'Europe et contributions volontaires.

Méthodes

Rapports, évaluations sur le terrain, groupes d'experts, formation.

Intérêt politique

Les ONG considèrent le système de dossiers comme l'outil le plus approprié pour suivre la mise en œuvre de la Convention. Cette méthode est très efficace pour ouvrir le débat sur les zones à problèmes et les populations d'espèces menacées; elle laisse de plus une certaine marge pour des actions de médiation de la part du Comité permanent, ce qui aide à résoudre de nombreuses difficultés. Les Parties contractantes ont accordé beaucoup d'attention à la recherche de solutions pouvant être acceptées par le Comité permanent; l'utilité de la Convention pour les Parties s'en trouve renforcée.

Pour les situations d'urgence: la création d'un groupe spécial permettrait à la Convention d'être rapidement présente dans les zones qui sont au centre de l'attention des médias et des pouvoirs publics, ce qui améliorerait sa visibilité.

6. Sensibilisation et visibilité

Objectifs à long terme

Promouvoir et diffuser des informations générales sur la nécessité de conserver des espèces de la flore et de la faune sauvages ainsi que leurs habitats (article 3, paragraphe 3). Informer le public des travaux entrepris dans le cadre de la Convention (article 14, paragraphe 1).

Objectifs à moyen terme

Mieux faire connaître la Convention dans les Etats qui sont Parties contractantes et sensibiliser les responsables à l'intérêt que présente la diversité biologique de l'Europe.

Objectifs à court terme

Utiliser les moyens de sensibilisation dont dispose actuellement le Conseil de l'Europe pour promouvoir la Convention. Mise à jour de la page Web. Maintien des publications techniques traditionnelles sur papier. Elaboration de matériels de sensibilisation contenant des informations sur la Convention, son importance et son rôle.

Financement

Conseil de l'Europe et contributions volontaires.

Méthodes

Publications/site Web/exposés oraux.

Intérêt politique

La visibilité de l'action du Conseil de l'Europe a été inscrite au nombre des priorités de son Comité des Ministres. C'est pourquoi une meilleure information sur les activités de la Convention de Berne ne peut qu'aider à renforcer le soutien politique des gouvernements concernés.

*

* *

Note:

Ce programme d'activités est mis en œuvre avec l'aide et la collaboration de plusieurs conventions, organisations et initiatives. Des accords de coopération ont été conclus avec l'Agence européenne pour l'environnement et avec la Convention sur la diversité biologique. Des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre du programme d'activités sont notamment l'Organisation

européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), Planta Europa, BirdLife International, l'UICN, le WWF, l'Initiative en faveur des grands carnivores en Europe (LCIE), l'Initiative en faveur des grands herbivores (WWF-LHI), la *Societas Europea Herpetologica* (SEH) et la Cartographie des invertébrés européens (EIS).

Activités pour 2011

en Euros

1. Suivi de l'application juridique de la Convention		
<p>1.1 Rapports sur la mise en œuvre de la Convention dans au moins une Partie contractantes et sur l'assistance juridique aux nouvelles Parties contractantes</p> <p>Rapports contenant une analyse juridique de la mise en œuvre de la Convention dans deux Parties contractantes et faisant des propositions pour améliorer cette mise en œuvre et pour l'adapter aux dispositions de la Convention (s'agissant des nouvelles Parties)</p> <p><i>Crédits forfaitaires pour les consultants</i></p>		6 000
2. Conservation des habitats naturels		
<p>2.1 Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques</p> <p><i>Mandat:</i> Faire le nécessaire pour appliquer la Recommandation n° 16 (1989) et la Résolution n°3 (1996) sur les zones d'intérêt spécial pour la conservation. Le groupe examinera les documents techniques établis par les experts et fera des propositions en vue de la mise en place du réseau Emeraude.</p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour 1 expert de chacun des 22 États suivants:</i> ALBANIE, ARMENIE, AZERBAÏDJAN, BOSNIE-HERZEGOVINE, BULGARIE, CROATIE, ESTONIE, GEORGIE, LETTONIE, LITUANIE, MAROC, MOLDOVA, MONACO, MONTENEGRO, REPUBLIQUE TCEQUE, ROUMANIE, FEDERATION DE RUSSIE, SERBIE, «L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE», SUISSE TURQUIE, UKRAINE</p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour un consultant.</i></p>	<p>Strasbourg, 2 jours, septembre</p>	25 000
<p>2.2 Séminaire biogéographique pour la mise en place du Réseau Emeraude</p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour un consultant; services d'interprétation et de traduction.</i></p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour 1 expert de chacun des 6 Etats suivants (courtoisie de la AEE):</i> ALBANIE, BOSNIE HERZÉGOVINE, CROATIE, MONTÉNÉGRO, SERBIE, "EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE"</p>	<p>Strasbourg, 2 jours, octobre-novembre (à c.)</p>	10 000
<p>2.3 Séminaire technique sur la mise en œuvre du réseau Emeraude en Norvège</p>	<p>Norvège, 3 jours, juin (à c.)</p>	
<p>2.4 Séminaire technique sur la mise en œuvre du réseau Emeraude en Suisse</p>	<p>Suisse, 3 jours, août (à c.)</p>	
<p>2.5 Projets pilotes pour la création du réseau Emeraude au niveau national dans certains États</p> <p>Contribution financière à la création du réseau dans 2 Etats (à confirmer)</p>		20 000

<p>2.6 Stratégie pour la mise en œuvre du Réseau écologique paneuropéen</p> <p><i>Honoraires, Frais de voyage et de séjour pour un consultant</i></p>		8 000
<p>2.7 Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés</p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour huit délégués</i></p> <p>Consultants pour les Zones protégées et les Réseaux écologiques Des consultants seront recrutés pour gérer la mise en place du réseau Emeraude et procéder aux travaux techniques nécessaires, concernant notamment les logiciels, les listes, le traitement des données, etc.</p>	Strasbourg, 14-15 mars	8 000 20 000

<p>3. Suivi des espèces et incitation à la conservation</p>		
<p>3.1 Biodiversité et changement climatique</p> <p>- Groupe d'experts sur la biodiversité et le changement climatique</p> <p><i>Mandat:</i> Eu égard à la nécessité d'adapter les activités de conservation aux conséquences du changement climatique afin de réduire autant que possible l'impact de celui-ci sur les espèces et les habitats naturels protégés par la Convention, le Groupe d'experts donnera aux Parties des informations et des orientations facilitant la compréhension des impacts et des menaces du changement climatique ainsi que l'élaboration de mesures appropriées d'adaptation des politiques nationales relatives aux espèces et aux habitats protégés par la Convention de Berne.</p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour 1 expert de chacun des 21 États suivants:</i> ALBANIE, ARMENIE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BULGARIE, CROATIE, DANEMARK, FRANCE, ALLEMAGNE, ISLANDE, LETTONIE, PAYS-BAS, MAROC, NORVEGE, PORTUGAL, SERBIE, ESPAGNE, SUEDE, SUISSE, TURQUIE, UKRAINE, ROYAUME-UNI</p> <p>Participants: toutes les Parties contractantes Observateurs: tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine.</p> <p><i>Frais de voyage et de séjour des consultants</i></p> <p><i>Consultants pour l'élaboration des projets de rapports qui seront soumis au Groupe d'experts pour examen</i></p>	Strasbourg, 3 jours, octobre (à c.)	28 000 6 000 12 000
<p>3.2 Biodiversité des Iles</p> <p>- Groupe d'experts sur la Biodiversité des Iles en Europe</p> <p><i>Mandat:</i> Identifier les problèmes de conservation de la biodiversité propres aux îles européennes; recenser les espèces indigènes menacées; identifier les espèces typiques et les habitats vulnérables face aux transformations mondiales; mettre en relation les experts régionaux; contribuer au programme de travail de la CDB relatif à la biodiversité insulaire et proposer des solutions de conservation spécifiques pour les îles européennes; communiquer avec le Groupe d'experts sur la diversité biologique et le changement climatique à propos des impacts du changement climatique sur la diversité biologique insulaire en Europe.</p>	Corse, France, 9-11 juin	

<p><i>Les frais de voyage et de séjour seront pris en charge pour un expert de chacun des 15 pays suivants:</i> CROATIE, CHYPRE, FRANCE, ALLEMAGNE, GRECE, ISLANDE, IRLANDE, ITALIE, MALTE, NORVEGE, PORTUGAL, ESPAGNE, SUEDE, TUNISIE, ROYAUME-UNI</p> <p>Participants: Toutes les Parties contractantes Observateurs: tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine.</p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour trois consultants</i> <i>Consultants</i></p>		20 000 3 000 12 000
<p>3.3 Espèces exotiques envahissantes</p> <p>- Groupe d'experts sur les EEE</p> <p><i>Mandat:</i> Suivi et bilan de la mise en œuvre de la Stratégie européenne de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). Discussion de la décision de la 9^e CdP à la CDB sur les EEE, préparation à l'intention des Parties d'orientations sur les animaux de compagnie; examen de questions pertinentes telles que le commerce, le changement climatique, etc.</p> <p><i>Les frais de voyage et de séjour seront pris en charge pour un expert de chacun des 24 Etats suivants:</i> ALBANIE, ARMENIE, BELGIQUE, CROATIE, CHYPRE, ESTONIE, FINLANDE, GEORGIE, GRECE, HONGRIE, ISLANDE, IRLANDE, MALTE, MOLDOVA, MONTENEGRO, MAROC, POLOGNE, PORTUGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, ESPAGNE, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE</p> <p>Participants: Toutes les Parties contractantes Observateurs: tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine.</p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour quatre consultants</i> <i>Consultants</i></p>	Malte, 3 jours, 18-20 mai	25 000 4 000 6 000
<p>3.4 Conservation des grands carnivores et herbivores</p> <p>Ces activités sont menées en coopération avec l'Initiative Grands carnivores pour l'Europe (LCIE) et Les Grands herbivores (Réseau de Soutien eurasién); plusieurs groupes de travail régionaux ont été créés pour suivre la mise en œuvre des plans d'action européens.</p> <p>Atelier de formation sur les grands carnivores (Tbilisi) Atelier sur le bison en Europe (Ukraine)</p> <p><i>Consultants et réunions de coordination</i></p>		7 000 5 000
<p>3.5 Mise à mort illégale d'oiseaux</p> <p>- Conférence sur la mise à mort illégale d'oiseaux, en collaboration avec la Commission européenne et BirdLife</p> <p><i>Mandat:</i> 31 ans après l'adoption de la Convention de Berne et de la Directive Oiseaux, des difficultés subsistent dans leur application, car la mise à mort illégale d'oiseaux reste relativement courante dans certains pays. La Conférence évaluera l'ampleur du problème, examinera des exemples de bonnes pratiques et formulera des propositions en vue d'un meilleur respect des obligations.</p>	Chypre, 3 jours, 6-8 juillet	

<p><i>Les frais de voyage et de séjour seront pris en charge pour un expert de chacun des 19 pays suivants:</i> <i>ALBANIE, AZERBAIDJAN, BELGIQUE, BOSNIE-HERZEGOVINE, CROATIE, REPUBLIQUE TCHEQUE, FRANCE, ALLEMAGNE, GRECE, ITALIE, MALTE, MONTENEGRO, MAROC, PORTUGAL, SERBIE, SLOVAQUIE, ESPAGNE, TUNISIE, TURQUIE</i></p> <p>Participants: Toutes les Parties contractantes Observateurs: tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine.</p> <p><i>Frais de voyage et de séjour pour trois consultants</i></p> <p>3.6 Atelier européen sur la sauvegarde du hamster</p> <p><i>Subvention des frais de voyage et de séjour pour 8 participants</i></p>	<p>Allemagne, 2 jours</p>	<p>15 000</p> <p>3 000</p> <p>6 000</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------	-----------------------------------------

4 Conservation de la biodiversité et politiques sectorielles		
<p>4.1 La Biodiversité dans les Villes Comme de plus en plus de citoyens vivent dans les villes, il devient important d'utiliser les villes pour la sensibilisation aux questions liées à la conservation de la biodiversité, en rendant également les villes plus attrayantes en matière de nature. Rapport pour analyser le problème et suggérer des activités possibles.</p> <p>Cette activité est menée en coopération avec le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.</p> <p>4.2 Charte sur la collecte de champignons et d'autre biodiversité sauvage (en coopération avec UICN)</p>		<p>5 000</p> <p>5 000</p>

5. Suivi des sites et des populations a risques et des situations d'urgence		
<p>5.1 Visites sur le terrain</p> <p>Visites effectuées sur le terrain par des experts indépendants nommés par le Secrétaire général et chargés d'examiner les habitats menacés. Frais de voyage et de séjour encourus par ces experts pour informer le Comité permanent ou ses groupes d'experts. Elles comprennent les évaluations du Diplôme européen.</p> <p>5.2 Sites menacés à la suite d'une situation d'urgence</p> <p>Crédits forfaitaires pour couvrir les frais afférents aux rapports et aux voyages des experts ou du Secrétariat dans des zones où l'environnement a subi des agressions causées par des catastrophes naturelles ou par des accidents imputables à l'homme. Y sont inclus: l'assistance aux zones de conflits politiques ou militaires et, le cas échéant, la formation de spécialistes et l'aide à la mise en place d'un suivi environnemental. Ce poste ne sera utilisé que sur instruction du Bureau et sera financé à la fois par le Conseil de l'Europe et par des contributions volontaires.</p> <p><i>Crédits forfaitaires pour le consultant</i></p>		<p>12 000</p> <p>p.m.</p>

6. Sensibilisation et visibilité		
<p>Fonds pour la conception, la traduction, la photocomposition et la publication de documents techniques, d'affiches, de brochures, d'autocollants et de cartes postales, la fabrication de badges et la réalisation d'autres documents. Y sont incluses la publication sur internet ainsi que la conception et l'actualisation d'un site Web.</p>		<p>25 000</p>

7. Frais de fonctionnement du Secrétariat du Comité permanent		
7.1 Développement stratégique de la Convention après la CBD/COP-10 pour les objectifs européens pour 2020		p.m
7.2 Dépenses du Président Crédits forfaitaires pour couvrir les frais de voyage et/ou de séjour encourus par le Président. Frais encourus par le Président pour participer aux réunions du Comité permanent		4 000
7.3 Délégués d'Etats africains et certains délégués d'Etats d'Europe centrale et orientale Frais de voyage et de séjour encourus par les délégués d'Etats africains pour participer à la réunion du Comité permanent ou à d'autres réunions organisées sous sa responsabilité Frais de voyage et de séjour encourus par les délégués de certaines Parties contractantes d'Europe centrale et orientale afin de participer à la réunion du Comité permanent.		7 600 8 000
7.4 Voyages des experts et du Secrétariat Frais de voyage et de séjour encourus par les experts pour participer aux réunions d'une importance particulière sur instruction du Comité ou du président et frais afférents aux missions du Secrétariat.		25 000
7.5 Réunions du Bureau Frais de voyage et de séjour encourus par les membres du Bureau pour participer aux réunions de ce dernier Secrétariat: frais de personnel et de bureau		10 000
7.6 Personnel permanent (agents du Conseil de l'Europe), administrateur, assistant administratif principal, assistante administrative		304 600
7.7 Personnel temporaire		70 000
7.8 Frais de bureau pour les agents temporaires		26 000
7.9 Frais généraux (interprétation, traduction et impression des documents)		80 300
TOTAL		847 200

Le compte spécial de la Convention de Berne sera utilisé pour couvrir les frais qui ne peuvent pas être pris en charge par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

Il est prévu que le Conseil de l'Europe apporte environ 586 300 € en 2011 (281 700 € pour le financement du programme d'activités, y compris les frais généraux, et 304 600 € pour les frais de personnel). Les Parties sont censées fournir de nouvelles contributions volontaires en 2011. Un rapport détaillé sur les dépenses de 2010 et une liste des contributions volontaires seront présentés au Comité pour information.

Programme d'activités et budget de la Convention de Berne pour 2011 (synthèse)

en Euros

1.	Suivi de l'application juridique de la Convention	6 000
1.1	Rapports sur la mise en œuvre de la Convention dans une Partie contractante	6 000
2.	Conservation des habitats naturels	92 000
2.1	Groupe d'experts des zones protégées et des réseaux écologiques	26 000
2.2	Séminaire biogéographique pour la mise en place du Réseau Emeraude	10 000
2.3	Séminaire technique sur la mise en œuvre du réseau Emeraude en Norvège	
2.4	Séminaire technique sur la mise en œuvre du réseau Emeraude en Suisse	
2.5	Projets pilotes pour la création du Réseau Emeraude dans certains Etats	20 000
2.6	Stratégie pour la mise en œuvre du Réseau écologique paneuropéen	8 000
2.7	Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés	8 000
2.8	Consultants	20 000
3.	Suivi des espèces et incitation à la conservation	152 000
3.1	Biodiversité et changement climatique	46 000
3.2	Biodiversité des îles	35 000
3.3	Espèces exotiques envahissantes	35 000
3.4	Conservation des grands carnivores et herbivores	12 000
3.5	Mise à mort illégale d'oiseaux	18 000
3.6	Sauvegarde du hamster	6 000
4.	Conservation de la biodiversité et politiques sectorielles	10 000
4.1	La Biodiversité dans les Villes	5 000
4.2	Collection de champignons et autres espèces sauvages	5 000
5.	Suivi des sites et des populations à risques et des situations d'urgence	12 000
5.1	Visites sur le terrain, y compris les évaluations pour le Diplôme européen	12 000
5.2	Sites à risques à la suite d'une situation d'urgence	p.m.
6.	Sensibilisation et visibilité	25 000
6.1	Coût d'un webmaster à temps partiel publications	25 000
7.	Frais de fonctionnement du Comité permanent et de son Secrétariat	535 500
7.1	Développement stratégique de la Convention après la CBD/COP-10 pour les objectifs européens pour 2020	
7.1	Dépenses du Président	4 000
7.2	Délégués d'Etats africains et certains délégués d'Etats d'Europe centrale et orientale	15 600
7.3	Voyages des experts et du Secrétariat	25 000
7.4	Réunions du Bureau	10 000
	Secrétariat: frais de personnel et de bureau	
7.5	Personnel permanent (agents du Conseil de l'Europe)	304 600
7.6	Personnel temporaire	70 000
7.7	Frais de bureau pour les agents temporaires	26 000
7.8	Frais généraux (interprétation, traduction et impression des documents)	80 300
	TOTAL	832 500